

Conditions Générales de Vente CG CONSEILS

1. PRÉSENTATION

CG CONSEILS est un organisme de formation professionnelle situé 19, rue du Marcadau à Aureilhan 65800. CG CONSEILS développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise. L'ensemble des prestations CG CONSEILS étant ci-après dénommée "l'Offre de services CG CONSEILS" ou "l'Offre de services".

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services CG CONSEILS relatives à des commandes passées auprès de CG CONSEILS par tout client (ci-après "le Client").

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de CG CONSEILS, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que CG CONSEILS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client s'engage à respecter les présentes CGV.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de CG CONSEILS, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

3.1 Formations inter-entreprises

3.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations inter-entreprises, longues ou courtes, disponibles dans le catalogue d'offres de formations professionnelles et continues de CG CONSEILS, réalisées dans les locaux de CG CONSEILS ou mis à disposition par celui-ci.

3.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à réception de facture comptant, sans escompte à l'ordre de CG CONSEILS.

Tous les prix sont indiqués net de taxes.

Les repas, les frais de déplacements ainsi que les frais d'hébergement ne sont pas compris dans le prix de la formation, sont optionnels et directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA.

3.1.3 Remplacement d'un participant

CG CONSEILS offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

3.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, CG CONSEILS se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 6 jours ouvrables avant la date prévue et ce, sans indemnité.

3.2 Formations intra-entreprise

3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprises développées sur mesure et exécutées dans les locaux de CG CONSEILS, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

3.2.2 Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par CG CONSEILS. Sauf disposition contraire dans la proposition de CG CONSEILS, un acompte minimum de 20% du coût total de la formation sera versé par le Client.

4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation un contrat de formation ou une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressé en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise ou le cas échéant de sa signature. L'attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

4.2 Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être joint à l'exemplaire de la convention de formation que le Client retourne, signé, à CG CONSEILS. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par CG CONSEILS au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à CG CONSEILS au premier jour de la formation, CG CONSEILS se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

4.3 Annulation des formations à l'initiative du Client

En cas de renoncement de la prestation imputable au client à moins de 30 jours franc avant le début de l'action, celui-ci s'engage à verser au prestataire de formation la somme équivalente à 40% du montant total au titre de dédommagement, sauf dispositions contraires prévues dans la convention ou le contrat de formation signés.

Les sommes liées au dédommagement, à la réparation ou au dédit sont distinctes de celles correspondantes à la réalisation de la prestation.

Ces dépenses resteront à la charge du client qui ne pourra les imputer sur son obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue.

Elles ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

5. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES CG CONSEILS

5.1 Modalités de passation des Commandes

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par CG CONSEILS d'un bon de commande, d'un contrat ou d'une convention signé par tout représentant dûment habilité du Client.

La signature du bon de commande, du contrat, de la convention et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par CG CONSEILS à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

5.2. Facturation – Règlement

5.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et net de taxes. Les éventuels frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Dans le cadre des actions menées en intra-entreprise et selon les accords retenus, l'ensemble des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, Matériel de simulation marketing, ...) sont facturés en sus.

5.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

En cas de retard de paiement, toute somme non réglée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'une pénalité égale à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, majoré de 10 points, ainsi qu'au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L. 441-6, fixée à 40 euros (article D.441-5 et L.441-3 du Code du Commerce). CG CONSEILS aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du bénéficiaire sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à CG CONSEILS, conformément aux articles 7 et 9 de la présente convention.

5.3. Limitations de responsabilité de CG CONSEILS

La responsabilité de CG CONSEILS ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de CG CONSEILS est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de CG CONSEILS est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

5.4. Force majeure

CG CONSEILS ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive :

la maladie ou l'accident du consultant ou du formateur, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CG CONSEILS.

5.5. Propriété intellectuelle

CG CONSEILS est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par CG CONSEILS pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de CG CONSEILS. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de CG CONSEILS. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, ainsi que des bases de données figurant sur le site de CG CONSEILS, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, CG CONSEILS demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

5.6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations et documents concernant l'autre partie, de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par CG CONSEILS au Client.

5.7. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le client et CG CONSEILS à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Tarbes.